

Délibération n°D20230023

Rapporteur : Fatiha BANCAL

Service : Initiatives Sportives, Solidaires et Citoyennes
Secrétaire de séance : Fatiha BANCAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le TRENTE MARS, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24, 23, 24, 23, 22, 21, 20 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (4), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (5), Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (6), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (7), Lionel FREL (8).

ABSENTS EXCUSES : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Josie BAYLE	a donné délégation à	Florence MALGAT
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Eric PROLA	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Lionel FREL	a donné délégation à	Julie TEJERIZO

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°1 « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la ville de BERGERAC – Exercice 2015 à 2021 »
- (2) Départ au dossier n° 7 « Recours au bénévolat »
- (3) Départ au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »
- (4) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (5) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (6) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (7) Départ au dossier n°2 « Fiscalité – Vote des taux 2023 »
- (8) Arrivé au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »

CONTRAT DE VILLE 2023 - PRÉSENTATION DES PROJETS ET PARTICIPATION VILLE DE BERGERAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2014-173 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

VU la délibération n°D20150078 en date du 25 juin 2015 adoptant la mise en œuvre du Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise 2015-2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20/03/2023 ;

CONSIDÉRANT l'implication de la Ville de BERGERAC en matière de cohésion sociale et territoriale à travers le dispositif du Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC souhaite apporter son soutien financier pour les actions conduites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** des subventions aux associations bergeracoises suivantes, au titre du Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise pour l'année 2023, pour un montant total de 21 000 €, dont le Programme de Réussite Éducative d'une valeur de 8 000 €, se décomposant ainsi :

- 3 000 € à l'association Seconde Chance 24 pour le projet « École de la deuxième chance »,
 - 1 000 € à l'Association Naillac City Bergerac pour le projet « développement économique et emploi »,
 - 1 000 € à l'association BASE pour le projet « Bus numérique » de l'association,
 - 1 000 € au Théâtre de la Gargouille pour le projet « Quartiers en scène 2023 »,
 - 1 000 € à l'Union Musicale Bergeracoise pour le projet « Orchestre à l'école 3ème session (CPO) »,
 - 1 000 € à l'association Pari Rive Gauche pour le projet « Accompagnement scolaire et aide l'alphabétisation et illettrisme »,
 - 1 000 € au CIDFF pour le projet « Accès aux droits et promotion de l'égalité hommes/femmes »,
 - 500 € au Comité Bergerac-Fraternité pour le projet « Journées pour la Fraternité à Bergerac-7ème édition »,
 - 500 € à l'association Power Siam pour le projet « Chodkee (Bonne Chance) »,
 - 500 € à l'association Pitchouns et grands pour le projet « la Rue aux enfants et fête des Pitchouns dans le quartier des deux rives »,
 - 500 € à l'association BASE pour le projet « Les filles montent au filet »,
 - 500 € à l'association Enjeu Femmes pour le projet « éduquer à l'égalité filles/garçons »,
 - 500 € à l'association Lily Belle pour le projet « soutien à la parentalité et à l'handiparentalité »,
 - 500 € à USB Rugby pour le projet « rugby citoyen, le jeu et les valeurs du rugby au cœur des quartiers prioritaires de la CAB »,
 - 500 € à US La Catte pour le projet « création d'un incubateur dans le quartier Nord de Bergerac ».
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 8 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de BERGERAC pour soutenir le Programme de Réussite Éducative.

Compte tenu de leur qualité d'administrateurs dans les associations suivantes (Seconde Chance 24, Enjeu Femmes) Eric PROLA, Hélène LEHMANN ne participent pas au vote pour les subventions attribuées à ces associations.

Vote sur l'ensemble des subventions :

Adopté à 30 voix pour : (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Lionel FREL).

Vote sur les associations où les élus sont représentés :

- Seconde Chance 24 : 29 voix pour et 1 non participation (Eric PROLA)
- Enjeu Femmes : 29 voix pour et 1 non participation (Hélène LEHMANN)

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/03/2023.

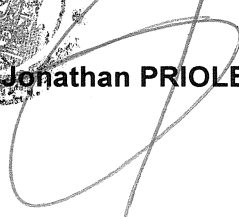

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - **5 AVR. 2023**
et de l'affichage en date du - **5 AVR. 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,



Fatiha BANCAL

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD